Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 645

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE

Logement: priorité aux usagers

Le logement est hors de prix. Même le logement «social» n'échappe pas à la spirale des coûts. A Genève, l'appartement subventionné culmine à 4200 francs la pièce, loyer annuel.

Dans un premier article (DP 638, puis 640, 643 et 644), nous avons tenté de cerner la cause principale de cette situation: un marché dont les structures sont archaïques, où règne l'improvisation, le coup par coup; un appareil de production utilisé de manière irrationnelle et dont il faut bien finalement payer le coût. Une solution possible: une vaste concertation entre l'Etat, les promoteurs et les entreprises de construction pour essayer d'instaurer une planification minimale sur une période suffisamment longue. D'où une rationalisation tout à fait réalisable de la construction qui devrait se traduire par des économies.

Une cause secondaire mérite aussi attention. Le logement est un produit standardisé, livré clef en mains à son utilisateur final. Si ce dernier n'a aucun pouvoir sur la configuration et l'aménagement de son logement, il n'a pas plus de poids sur le coût de ce qui lui est offert. En fait, le logement-type reflète davantage l'image que se font les concepteurs de la famille moyenne que les besoins concrets des locataires: living de prestige, cuisine équipée, sanitaire design, c'est le côté vitrine; et les chambres boîtons, c'est le côté cour.

Cette manière de loger les gens est non seulement de plus en plus contestée, elle coûte cher, aussi. Rien d'étonnant quand on sait que dans le secteur de la construction, le gain réalisé par les professionnels est proportionnel au coût de la construction! Un système absurde qui encourage tous les gaspillages, tous les équipements superflus: le règne du toc.

Abaisser le coût du logement, c'est revenir à plus de simplicité, à un produit minimal. Libre à l'usager de le compléter ensuite à sa guise, en fonction de ses goûts, de ses besoins et de ses moyens. Dans ce domaine, le perfectionnisme helvétique a aussi atteint ses limites.

L'idée peut paraître absurde, surtout à des professionnels qui voient mettre en cause leurs prérogatives. Mais n'est-ce pas plus absurde d'admettre sans sourciller l'idée qu'un petit nombre de «spécialistes» peuvent concevoir pour d'autres des logements qu'ils n'habiteront pas?

Quelques exemples existent en Suisse de cette collaboration entre professionnels et usagers. Ainsi, à Windisch, dans le canton d'Argovie, le bureau d'architectes Métron a conçu des logements de 4 pièces et demi + cuisine avec jardin privé et espace collectif pour un loyer de Fr. 850.— par mois. Les promoteurs ont fait le choix de la simplicité et de l'accessibilité aux revenus les plus faibles. Des solutions économiques sont donc possibles, au moins lorsque les collectivités publiques subventionnent l'opération. Encore faut-il prendre la peine de s'intéresser aux usagers.

MATIÈRES PREMIÈRES

Etain: à malin, malais et demi

Un bien gentil métal décidément. Une technologie maîtrisée de longue date, carrément depuis l'âge du bronze. Une production excédant régulièrement les besoins depuis des années. Une matière première minérale facile à stocker. Une bonne facilité de substitution (notamment par l'aluminium, l'acier et les matières plastiques) dans ses principales utilisations (fer blanc, soudure, alliages, galvanisation). Un marché plutôt calme, réglementé depuis 1956 par une succession d'accords internationaux liant les principaux pays producteurs et consommateurs. Et un quatuor de pays producteurs fournissant les deux tiers de l'étain mondial, emmenés

par une nation sage, la Malaisie, consciente de la nécessité de ne pas tuer un produit de base dont le marché devrait rester tranquille et continuer de procurer des ressources régulières aux principaux producteurs (soit, outre la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie et la Bolivie).

Bref, et malgré la forte concentration de l'offre qui pourrait inciter les producteurs à former un cartel du genre Opep, l'étain a tout pour échapper aux manœuvres spéculatives, courantes sur les marchés mondiaux. Pour preuve: certains ouvrages de référence sur les opérations à terme ne mentionnent même pas l'étain — mais s'attardent sur les marchandises hautement spéculatives telles le sucre, le café, le soja, le cuivre ou l'argent-métal.

Les choses paraissaient si sûres que même la Suisse pouvait envisager de se lancer: le 20 janvier dernier, le Conseil fédéral publiait un «Message» plutôt bref mais bien documenté par lequel il demandait aux Chambres de voter l'adhésion de la Suisse au Sixième Accord international de l'étain, conclu fin juin 1981 et destiné à fonctionner provisoirement dès le 1^{er} juillet 1982. Lors de la session de juin, le Conseil national votait l'adhésion à l'unanimité, sans discussion et sur simple rapport écrit, en attendant que le Conseil des Etats en fasse autant en septembre.

LA GRANDE SECOUSSE

Cette formalité pourrait bien n'en être plus une. En effet, le marché du «gentil métal» vient de subir des à-coups plutôt violents, qui laissent présager un avenir pour le moins incertain. Dernière secousse en date: les trois pays du Sud-est asiati-